



**HAL**  
open science

## L'érection et les débuts du diocèse de La Réunion

Paule Brasseur

► **To cite this version:**

Paule Brasseur. L'érection et les débuts du diocèse de La Réunion. *Revue historique des Mascareignes*, 2002, *Chrétientés australes du 18e siècle à nos jours*, 03, pp.39-47. hal-03454011

**HAL Id: hal-03454011**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03454011v1>**

Submitted on 29 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# L'érection et les débuts du diocèse de La Réunion <sup>[1]</sup>

Paule Brasseur

L'érection du diocèse de La Réunion fut étroitement liée à celle des diocèses des Antilles. Sans être vraiment comparables, les trois îles, surtout la Martinique et la Guadeloupe, avaient besoin d'une restructuration pour que la vie religieuse puisse s'y développer normalement. Une mission lazarisite s'était installée en 1714 à Bourbon et semblait avoir obtenu des résultats honorables, en fait rendus difficiles par l'existence d'une société aux structures esclavagistes, où l'intégration du clergé posait des problèmes. La Révolution entraîna moins de troubles à La Réunion qu'aux Antilles. En 1817 six prêtres desservaient l'île, et seulement onze en 1835. Mais des Frères des Écoles chrétiennes arrivèrent en 1817 et s'installèrent à Saint-Denis, suivis quelques semaines plus tard par des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, la toute nouvelle congrégation d'Anne-Marie Javouhey. Une atmosphère de conflits plus ou moins latents perdurait, dont les religieuses furent victimes.

À partir de 1840, l'abbé Monnet, spiritain en 1846 <sup>[2]</sup>, jugea qu'il fallait modifier la société en vue de la conversion des Noirs, au moment où les effets de la politique anti-esclavagiste commençaient à se faire sentir. Le premier problème à régler était celui du clergé et d'abord celui de l'autorité qui en était responsable. Le Séminaire du Saint-Esprit, qui s'occupait du recrutement, se vit retirer toute aide en 1830. Son supérieur, le P. Fourdinier, suggéra de lui confier une congrégation qui regrouperait tous les prêtres des colonies. Il posait ainsi le problème de la dépendance des préfets apostoliques et de leur conseil, ce qui suscita des oppositions.

Une commission, connue sous le nom de Commission de Broglie <sup>[3]</sup>, fut constituée le 26 mai 1840 pour étudier les conditions de l'émancipation des esclaves dans les colonies. Elle souhaitait trouver une solution au droit de contrôle que le

[1] Pour l'ensemble de l'érection voir P. Brasseur, "Problèmes d'autorité en matière religieuse: l'érection des diocèses coloniaux (1815-1851)", *Mélanges de l'École française de Rome*, 1992, 104, pp 737-763.

[2] Alexandre Monnet (1812-1849), originaire du diocèse de Cambrai, ordonné en 1837, s'installa à Bourbon en 1840, où il se consacra à la christianisation de ceux qui étaient encore esclaves.

[3] Voir *Notes et Documents relatifs à la vie et à l'œuvre du Vénérable Libermann*, tome IX, p 40-47.

gouvernement devait exercer sur la vie religieuse aux colonies ; elle avait cependant noté que celles-ci étaient des pays de mission, et souhaitait que le clergé catholique pût jouer dans la préparation de l'abolition un rôle comparable à celui des ministres protestants dans les colonies anglaises. Le Séminaire du Saint-Esprit dépendait de la juridiction de l'archevêque de Paris. Mais, même si les prêtres qu'il faisait nommer par le Roi étaient révocables à volonté, ils demeuraient sous la surveillance de la Congrégation de la Propagande dont ils avaient reçu leurs pouvoirs spirituels. Un plan de réorganisation du clergé des colonies, signé Leguay <sup>[4]</sup>, n'avait pas fait la moindre allusion à la possibilité d'un épiscopat.

Le ministre de la Marine, Mackau, souhaitait un évêché pour Bourbon, couvrant aussi Madagascar, les Indes et la Côte d'Afrique et un autre évêché pour les Antilles. Il faudrait remplacer le préfet apostolique par un vicaire apostolique, plutôt que de placer les prêtres sous la dépendance d'un évêque français, tout particulièrement de l'archevêque de Paris. Le directeur des Colonies, Galos, s'inquiétait de l'inamovibilité des évêques coloniaux, indépendants du gouvernement français. Passy et Tocqueville insistaient sur le fait que pour permettre aux évêques de mener à bien leur rôle d'apôtre, il fallait « *grandir leur mission à leurs propres yeux* » en leur conférant la totalité des pouvoirs épiscopaux, le seul risque étant celui d'un mauvais choix. Les autres représentants de l'administration partageaient les appréhensions de Galos. Le duc de Broglie, craignant une possible mésintelligence entre le pouvoir temporel et le pouvoir religieux, estimait que la Commission devait se borner à signaler les difficultés au gouvernement. Rendant compte des travaux de la Commission dans la *Revue des Deux Mondes* <sup>[5]</sup>, V. de Mars, qui reflétait l'opinion des députés libéraux, se demandait si le clergé des colonies pourrait rester sans chefs épiscopaux.

Des conversations débutèrent en 1841 entre le ministre de la Justice et des Cultes et l'archevêque de Paris <sup>[6]</sup>. Le Garde des Sceaux fit remarquer au ministre de la Marine en lui transmettant un courrier de l'archevêque que les évêques titulaires seraient inamovibles et indépendants de tout centre commun.

Fourdinier cherchait une solution favorable au séminaire qu'il dirigeait, mais également à l'évolution des Colonies. Il redoutait l'isolement des prêtres qui pouvaient être animés par des intérêts particuliers. Il proposait donc comme en 1836 de confier les Colonies à sa congrégation, ce qui avait alors suscité l'opposition du clergé colonial. Depuis, rien n'avait été fait pour les esclaves qui représentaient le double de la population libre. Il était partisan des vicaires apostoliques, avec un clergé de la même congrégation qu'eux, ce qui réglerait au mieux les problèmes d'autorité et de finances <sup>[7]</sup>.

L'inamovibilité des évêques et la possibilité de conflits avec les gouverneurs étaient les principales objections. On pourrait confier les églises

[4] Aff. Eccl. Straord F-Francia, 1841-1842, Pos. 501-504, fasc. 292, ff. 88-89 et 90-91 (2 ex) : *Note relative à une nouvelle organisation de la Congrégation du Saint-Esprit et du clergé des colonies françaises*, et Arch. CSSp 10-A-II, Note de Leguay pour demander que le Séminaire colonial demeurât confié à la Congrégation du Saint-Esprit, fin 1845.

[5] *Revue des Deux Mondes*, 2<sup>e</sup> trim. 1840, p. 819.

[6] A.N.S.O.M. Gén. 222 (1605), Correspondance entre le Garde des Sceaux et l'archevêque de Paris, en date des 12 et 14 août 1841.

[7] N.D., App t. IX., Notes de Fourdinier (1843 ou 1844) communiquées à la Propagande au sujet d'une nouvelle organisation, p. 59-63.

coloniales à un haut dignitaire demeurant à Paris et l'animation spirituelle à une congrégation religieuse, Spiritains ou Lazaristes. Ceux-ci suffisaient à peine à leurs besoins et avaient laissé un mauvais souvenir à Bourbon, alors que le Saint-Esprit était apprécié et respecté. Mais le nombre de ses membres était en constante diminution et la congrégation très critiquée par l'opposition libérale, critiques de plus en plus injustes vu son faible impact sur le clergé d'outre-mer <sup>[8]</sup>. Fourdinier devait compter avec le ministère de la Marine tout en évitant des troubles liés à l'abolition de l'esclavage et en conservant autant que possible la prééminence du Séminaire.

Son successeur, Alexandre Leguay, proposa à Rome où il se rendit en septembre 1845 que le supérieur du Séminaire fut revêtu de pouvoirs à peu près semblables à ceux des vicaires apostoliques pour pouvoir s'entendre avec les autorités françaises, éviter les conflits et agir pour le bien de la religion <sup>[9]</sup>. La Propagande, qui ne voyait pas clairement la solution à adopter, ne prit pas de décision. Leguay n'était pas favorable à la mise en place d'évêques titulaires, car chacun ayant un champ d'action trop restreint, le nombre de prêtres devrait alors être réduit. Par ailleurs l'entretien des séminaires posait des problèmes. Son argument essentiel demeurait le pouvoir central d'une congrégation reposant sur « *l'obéissance, la pauvreté, le désintéressement et la soif sainte du salut des âmes* ». Il communiqua ses idées au ministre de la Marine en sollicitant une réponse rapide, avec la confirmation des préfets et vice-préfets apostoliques, une affiliation du clergé des colonies au Saint-Esprit, enfin la prééminence de la Propagande au-dessus de tout pouvoir établi dans les colonies.

Le directeur des Cultes au ministère de la Marine, lui-même souhaitant le maintien du Séminaire des Colonies et le renforcement de son poids, rappela que la Commission des Affaires coloniales avait recommandé l'érection de diocèses, mais il jugeait que jamais Rome n'accepterait de laisser au gouvernement royal le droit exclusif de nomination et de révocation des vicaires apostoliques, d'où la suggestion de solliciter les Lazaristes et de nommer les provinciaux préfets apostoliques. Le directeur des Colonies, pourtant favorable aux Lazaristes, s'interrogeait sur la possibilité de briser ainsi le Saint-Esprit. Il souhaitait voir attribuer le caractère épiscopal au supérieur. Évêque *in partibus*, celui-ci pourrait être déplacé en cas de dissensions avec l'administration

Y eut-il des tractations avec les Lazaristes ? Leurs archives ne semblent pas en avoir gardé de traces. Mais la Marine avait bien demandé à Rome l'annulation des pouvoirs du Saint-Esprit pour pouvoir les leur transmettre <sup>[10]</sup>. Il n'y eut pas de réponse. Libermann estimait que Rome les jugeait trop gallicans. Leguay qui s'était inquiété fut rassuré par le ministre. Cependant un *Rapport au Roi*, signé du ministre de la Marine lui-même, avait été consacré à l'organisation des Antilles, propositions qui ne pouvaient plaire à Monnet, le nouveau supérieur du Saint-Esprit. Le ministre lui fit aussi savoir qu'il souhaitait une suspension du recrutement du clergé colonial,

[8] P. Brasseur, "L'esclavage, les campagnes abolitionnistes et la naissance de l'œuvre de Libermann", in P. Coulon et P. Brasseur, *Libermann*, Paris, Le Cerf, 1988, p. 328.

[9] Aff. Eccl. Straord. F-Francia, 1841-1842, Pos 501-504, fasc. 292, ff. 88-89 et 90-91, *Note relative à une nouvelle organisation de la Congrégation du Saint-Esprit et du clergé des colonies françaises*. Également Arch. CSSp 10-A-II, Note de Leguay pour demander que le Séminaire colonial demeurât à la Congrégation, fin 1845.

[10] C. A. O. M., Gén. 222 (1607). Rapport de Galos à la suite du Rapport des Cultes, nov. 1845 et rapport non signé, sans doute du 15 août 1846, émanant du Bureau de législation et d'administration.

tout en le priant de réduire les dépenses du deuxième trimestre. Monnet, depuis toujours partisan de la liberté de l'Église, souhaitait délivrer le séminaire et le clergé des colonies des ingérences laïques. Il écrivit à la Propagande qu'il était approuvé dans sa résistance à Schœlcher par plusieurs membres du gouvernement et combien il était affligé de se voir abandonné par le nonce « *fort complaisant à l'autorité civile* ».

Cependant un personnage nouveau était entré en scène, François Libermann. Dès l'élection de Monnet à la tête de la nouvelle congrégation, les négociations en vue de la fusion du Saint-Esprit avec Libermann et ses disciples s'engagèrent et aboutirent le 24 août. Le 22 novembre, nommé vicaire apostolique de Madagascar, Monnet renonça à diriger le Saint-Esprit, Libermann fut élu à sa place. Le 28 juillet 1848 le ministre de l'Instruction publique et des Cultes proposa la suppression de la subvention annuelle au séminaire colonial que l'abolition de l'esclavage (27 avril) ne justifiait plus. Celle-ci fut réduite à 29 000 francs, du fait que la moitié des prêtres envoyés dans les îles provenaient des diocèses. Notification en fut donnée au supérieur, puis le 27 décembre Libermann fut informé que le personnel colonial relèverait à l'avenir des Cultes ; le ministre de la Marine resterait chargé de tout ce qui concernait le matériel et les dépenses outre-mer (arrêté du 10 décembre 1848).

Falloux fut nommé ministre de l'Instruction publique et des Cultes, à la grande satisfaction de Libermann qui jugeait qu'il suivrait « *en tout les indications de Mgr de Langres, c'est-à-dire Mgr Parisi* ». Dès la fin de 1848, E. Durieu, directeur général des Cultes, établit un premier *Rapport* à propos de la réorganisation du clergé <sup>[11]</sup>. Il affirmait la nécessité d'assurer l'impact de l'action du clergé à la suite de l'abolition, puisque celle-ci était un retour au droit commun. Il présumait que le Saint-Siège accueillerait favorablement la proposition de création d'évêchés suivant le concordat de 1801. Il en proposait trois, dont un pour l'océan Indien avec résidence à Saint-Denis. Les propositions financières allaient dans le sens de l'économie. Le Séminaire colonial continuerait à former les prêtres. Les chapitres seraient composés des curés des principales paroisses nommés chanoines.

Le projet fut accepté le 8 janvier 1849 par le ministre de la Marine <sup>[12]</sup> qui proposa des modifications, notamment l'envoi de deux évêques pour La Réunion, vu l'immensité du diocèse. Il fut transmis au Saint-Siège par l'ambassadeur à Rome le 7 mars 1849 <sup>[13]</sup>. Celui-ci suggéra une marche identique à celle suivie pour l'érection du siège épiscopal d'Alger. Des négociations s'engagèrent à Paris avec le nonce, Mgr Fornari <sup>[14]</sup>. Les nouveaux évêques recevraient un traitement de 12 000 francs avec des frais de tournée. Leur grand vicaire aurait un traitement de 5 000 francs.

Le cardinal Antonelli accusa réception en signalant la satisfaction du Pape. Celui-ci estimait que la dotation ne devrait pas être inférieure à celle des diocèses de France. Il insistait pour que la juridiction ecclésiastique ne fût pas moins libre dans

---

[11] A.N.Cultes F 6207 dossier 1. Rapport au ministre de la Justice et des Cultes du 26 déc. 1848 établi par le directeur gén. Cultes, transmis le 29 au ministre de la Marine.

[12] Id, 8 janv. 1849.

[13] Aff. Etrang. Ministre à ambassadeur d'Harcourt, 23 fév. 1849, Réforme de l'organisation du culte de nos colonies : érection de trois évêchés : "Vous voudrez bien, Monsieur, proposer, sans retard, ce plan au Saint-Siège et conclure rapidement cette affaire sur le modèle de ce qui s'est fait pour le diocèse d'Alger".

[14] Aff. Eccl. Straord. F. Francia, anno 1848-1850, pos. 576, facs. 321, ff. 19-20., Mola de Gaeta, d'Harcourt au cardinal secrétaire d'État, 7 mars 1849.

son exercice que dans la métropole, sans que le gouverneur eût à s'immiscer. Libermann voulait que le choix des prêtres pour les colonies demeurât le privilège du supérieur du Séminaire du Saint-Esprit qui avait pu apprécier leur juste valeur. Il y en aurait soixante, doublant ainsi leur nombre. Mais l'action de la direction des Cultes qui souhaitait conserver le contrôle du clergé colonial, notamment des supérieurs ecclésiastiques à ses dépens, le contrariait <sup>[15]</sup>, comme aussi la décision de réduire l'allocation au Séminaire, ce qui ramenait à trente le nombre des séminaristes, alors qu'il en aurait fallu le double. De plus le projet de nomination des évêques n'avancait pas et il n'avait pas apprécié le choix imposé par l'administration de sujets venus de divers évêchés.

L'abbé Monnet témoigna de la perplexité du ministère qui ne souhaitait pas le maintien des préfets apostoliques, étant donné leur manque d'autorité sur les missionnaires et d'ascendant sur les populations, pas davantage la nomination comme archevêque des colonies de l'archevêque de Paris ou du supérieur du chapitre royal de Saint-Denis. Or il lui paraissait impossible de nommer des évêques. Quant aux vicaires apostoliques qui ne dépendaient que de Rome, ils n'étaient rien pour le gouvernement qui souhaitait la présence d'une autre autorité que celle du nonce ou d'un supérieur de séminaire. Enfin le supérieur du séminaire du Saint-Esprit pourrait être nommé archevêque et supérieur des vicaires apostoliques et représenter la Propagande auprès du gouvernement. Mais les vicaires apostoliques, évêques *in partibus*, ne sauraient dépendre du supérieur du séminaire, lui-même archevêque *in partibus*. Galos pria, semble-t-il, le premier secrétaire de l'ambassade de Rome, A. de Broglie, de consulter le Saint-Siège, car le ministre, à court d'idées, souhaitait des propositions de la Propagande. Quelques semaines plus tard, le duc de Broglie écrivit à son fils pour faire le point. Il insistait sur la médiocrité du clergé, difficile à recruter et mal formé au séminaire du Saint-Esprit, en pleine décadence depuis la Révolution, et surtout se considérant depuis toujours comme le clergé des Blancs. Il souhaitait le recrutement de sujets de choix et, sur place, une « *discipline énergique et vigoureuse* », ainsi qu'une entente parfaite entre les autorités civiles et religieuses. Désespérant de rendre au Saint-Esprit son ancien dynamisme, il suggérait à son tour de faire appel aux Lazaristes. Leur supérieur se faisait fort de fournir en cinq ans les prêtres nécessaires à chaque colonie sous l'autorité d'un provincial, lui-même soumis au supérieur général résidant à Paris et pouvant s'entendre avec le ministère de la Marine..., c'est-à-dire aller aux ordres ! Il demandait à son fils une intervention pour faire attribuer la juridiction spirituelle qui dépendait uniquement du Vatican.

En fait le ministre de la Marine n'était pas totalement hostile au séminaire de la rue des Postes. Une note du directeur des Colonies du 23 août 1845 constatait qu'à Bourbon, grâce au zèle de Monnet et de quelques membres de la congrégation que venait de fonder Libermann, des esclaves avaient profité de l'influence religieuse, alors qu'il n'en avait pas été de même aux Antilles. Mais les relations des autorités seraient plus simples avec un vicaire apostolique qu'avec un évêque. Il fallait surtout tenir compte du Saint-Siège <sup>[16]</sup>.

[15] *N.D.*, X, Libermann à Fransoni, 3 nov. 1849, p. 229-231.

[16] C.A.O.M., Gén. 222 (1601)

Alors que tout semblait bloqué, l'apparition d'un nouvel acteur changea la donne <sup>[17]</sup>. François Libermann avait conçu un apostolat destiné aux esclaves des colonies. Ordonné prêtre le 18 septembre 1841, sa congrégation du Très Saint-Cœur de Marie devenait ainsi plus officielle. Les premiers départs de ses fils eurent lieu en juin 1841 pour l'île Maurice et en février 1842 pour Bourbon. Le nonce avait suggéré à la Propagande juste avant le décès de Fourdinier de remplacer la congrégation du Saint-Esprit par celle de Libermann. Or celui-ci, dès le début de 1845, avait envisagé la fusion des deux congrégations, mais sans informer le Saint-Esprit <sup>[18]</sup>. Libermann s'en ouvrit à Anne Marie Javouhey <sup>[19]</sup>, mais il s'inquiétait des dangers de la desserte des paroisses par un clergé régulier. Il craignait aussi que le Saint-Cœur de Marie ne fut obligé de quitter Bourbon si le Saint-Esprit conservait l'autorité <sup>[20]</sup>.

En réalité il était persuadé qu'il était inéluctable de nommer un évêque à Bourbon (comme d'ailleurs aux Antilles). Il redoutait les empiétements du ministère de la Marine sur la juridiction ecclésiastique des colonies, puisqu'une ordonnance avait été transmise aux gouverneurs de renvoyer les prêtres qui n'avaient pas reçu de pouvoirs du supérieur du Saint Esprit. Par ailleurs, face à la décision anglicane de mettre un évêque à la tête de l'île Maurice, celle-ci fut érigée en évêché en décembre 1847.

Les mois qui suivirent maintinrent Libermann dans l'expectative. Il avait demandé des appointements pour trois nouveaux missionnaires à Bourbon, mais savait que l'acceptation dépendrait des négociations avec les Lazaristes. En fait son inquiétude ne cessait de croître. Rome ne voulait pas de vicaires apostoliques, ni d'un évêque général résidant à Paris, et le gouvernement français d'évêques titulaires, ni même de vicaires apostoliques nommés par Rome. Le gouvernement français souhaitait trouver une solution acceptable par le Vatican, mais sans faire lui-même beaucoup d'efforts. La situation fut débloquée par la Révolution de 1848. L'émancipation fut proclamée le 27 avril, la population servile, soit 60 000 esclaves, resta calme. Le Commissaire de la République, Sarda Garriga, arrivé le 18 octobre, participa aux fêtes de la proclamation de l'abolition, en particulier à la messe célébrée par l'abbé Minot sur la place du Gouvernement.

Le 2 mai 1849, Leguay donna sa démission et fut remplacé par Monnet Schœlcher, nouveau sous-secrétaire d'État à la Marine le 4 mars, qui avait apprécié l'action de celui-ci à Bourbon, lui écrivit pour le féliciter et lui signaler qu'il n'était pas question pour l'instant de s'occuper d'une organisation définitive du clergé colonial. La fusion du Séminaire colonial et de la congrégation de Libermann fut effective le 24 août. Monnet, nommé vicaire apostolique de Madagascar, renonça à sa charge. Libermann fut élu à sa place. Il eut à régler nombre de problèmes, notamment la réduction de la subvention. Le ministre de la Marine restait chargé de tout ce qui concernait les problèmes matériels et les dépenses outre-mer <sup>[21]</sup>. Les propositions financières allaient comme aux Antilles dans un sens de stricte économie. Le Séminaire du Saint-Esprit demeurait responsable du recrutement des prêtres.

[17] Voir P. Coulon et P. Brasseur, *Libermann, op. cit.*

[18] *N. D.*, VII, p. 52-54, Libermann à ministre Marine, 7 fév. 1845.

[19] *N. D.*, VII, p. 225, Libermann à A.-M. Javouhey, 26 juin 1845. Celle-ci avait parlé au Nonce des problèmes des colonies françaises, Javouhey à Libermann, 14 avril 1845, in Anne-Marie Javouhey, *Correspondance*, Le Cerf, 1994, t. 3, 1843-1848, p. 116-117.

[20] *N. D.*, IX, p. 232, Libermann à Levassesseur, entre février et avril 1846.

[21] *N. D.*, XI, p. 308, Libermann à Fransoni, 25 déc. 1849, et p. 320, Libermann à Levassesseur, 28 déc. 1849.

Libermann estimait qu'il fallait en doubler le nombre et avoir des évêques titulaires. Il y eut un blocage au niveau de l'ambassade à Rome.

Le 8 décembre 1849, le ministère de la Marine sollicita Libermann pour participer à une commission présidée par Mgr Parisi pour régler les intérêts religieux de l'établissement colonial. Il y fut épaulé par les députés catholiques et plus particulièrement par Mestro, le directeur des Colonies [22]. Dans le courant de l'année 1850 les derniers problèmes administratifs, puis matériels, furent peu à peu réglés. On y décida que les évêques seraient totalement assimilés à ceux de France et qu'il y aurait soixante bourses pour le Séminaire [23]. Pour prévenir toute tentative d'immixtion de l'archevêque de Paris dans la direction du Séminaire, fut adoptée une clause prévoyant que celui-ci fût réglementé par les trois évêques en accord entre eux. Ceux-ci furent nommés le 22 juin. L'action de Libermann avait été déterminante pour ces nominations en cours [24]. Dès le lendemain, Libermann leur adressa un Mémoire pour les informer de l'état de leur diocèse et des actions à y entreprendre.

Pour La Réunion son choix s'était porté sur Florian Desprez (1807-1895), originaire du Nord, prêtre du diocèse de Cambrai, doyen de Roubaix où il avait su attirer les sympathies ouvrières. Sacré le 5 janvier 1851, il arriva à La Réunion le 25 mai. L'accueil fut chaleureux, sauf de la part de l'administration, avec des manifestations officielles limitées, « *mais nous avons été dédommagés par l'élan du cœur* » [25]

Il trouvait un évêché qui avait une meilleure réputation que ceux des Antilles. On estimait généralement que l'île était la seule colonie où les esclaves avaient profité de l'influence religieuse. Libermann avait pu écrire à la Propagande que les missionnaires y agissaient avec une entière indépendance du pouvoir civil et étaient très estimés par les autorités locales et la Marine.

Mais l'évêque dut faire face à une situation sociale cependant difficile - il fut mal accueilli par les colons blancs hostiles à l'érection de l'évêché [26] - mais économique florissante avec l'épanouissement de la culture de la canne à sucre [27]. Le premier problème auquel il dut faire face comme ses confrères des Antilles, fut la pénurie de prêtres, ainsi qu'ils l'écrivirent à leurs collègues de la métropole [28]: « *Tout manque dans ces diocèses, séminaires, école préparatoire, collèges. La plupart des habitants, privés de l'éducation première, ne peuvent nous offrir, avant de longues années, l'espérance de voir naître parmi eux des vocations sacerdotales* ». Cependant, assuraient-ils, la foi n'est pas éteinte. Ils ne demandaient d'ailleurs pas de prêtres, mais des élèves des grandes classes. Deux classes nouvelles, l'une de rhétorique, l'autre de philo, avaient été créées pour eux au séminaire du Saint-Esprit. Par ailleurs ce clergé n'était pas toujours animé d'un très bon esprit [29]. Cependant il précisa dans le courant de l'année 1853 que le moment n'était pas encore venu

[22] N.D., XVI, 1849, p. 321, dont il apprécia beaucoup le soutien.

[23] ???????

[24] Libermann avait placé Desprez en première position dans sa lettre du 15 mai au ministre. Le 1<sup>er</sup> juin, il fit apparaître le nom d'un prêtre d'un diocèse de Grenoble, en précisant que si un des trois sollicités refusait, Desprez serait choisi.

[25] Arch. CSSp 234.2, lettre à Libermann du 21 sept. 1851

[26] Il y avait cependant des exceptions, comme la famille Desbassayns.

[27] Voir Cl. Prudhomme, *op. cit.*, p. 133-142.

[28] Arch. CSSp 234.2, *Lettre circulaire des évêques de la Martinique, de la Guadeloupe et de La Réunion à Nos seigneurs les évêques de France*. L'exemplaire conservé aux archives spiritaines ne fait pas figurer la date complète, mais seulement l'année (1851).

[29] Ainsi Desprez eut-il des difficultés avec un prêtre nommé Galabert qui, à son grand soulagement, quitta l'île en juillet 1855.

d'accepter un mulâtre dans le clergé <sup>[30]</sup>. Mais son jugement sur les Blancs était sans indulgence : « *La corruption est ici à son comble* ». <sup>[31]</sup>

Desprez, dès le 21 septembre, réclama à Libermann trois abbés, et un quatrième au début de l'année suivante, demande renouvelée dès le 9 octobre, puis le 8 décembre, en accord avec l'évêque de Pondichéry, pour trois ou quatre prêtres connaissant la langue indienne, étant donné l'importance de la population de cette origine. Mais avant même son arrivée, il avait déclaré indispensable que le séminaire de la rue des Postes soit considéré comme un séminaire diocésain.

Appuyé et relayé par ses vicaires généraux, les abbés Pouillaude et Chrétien <sup>[32]</sup>, il ne cessa, tout au long de son épiscopat à Saint-Denis, d'appeler au secours dans ce domaine, d'autant que nombreux étaient les affranchis qui se convertissaient. À son arrivée en septembre 1851, il signala que le séminaire était animé d'un bon esprit, mais que les élèves appréciaient peu la « *piété trop imaginative* » de Levavasseur, sans ajouter de commentaire.

En décembre 1851 il signala l'effet remarquable du jubilé qu'il venait de prêcher et qui avait obtenu quatre-vingt-neuf édifiantes conversions d'adultes parmi les notables <sup>[33]</sup>. La situation évolua lentement, la confiance et l'affection avaient considérablement grandi, constata-t-il, au bout d'un an. Mais le nombre des ouvriers était toujours insuffisant, précisait-il, bien plus tard à son correspondant <sup>[34]</sup>. En septembre 1855, il signala à Schwidenhammer qu'il était prêt à laisser partir deux missionnaires à l'île Maurice, mais qu'il n'avait personne pour desservir Salazie. Près de deux ans plus tard, il signala que le P. Horner, futur supérieur de Zanzibar, était toujours à Salazie où sa présence était indispensable, mais qu'il serait bon de lui donner un adjoint <sup>[35]</sup>.

Il obtint l'ouverture d'un collège par les Jésuites, mais là aussi il eut des désillusions. Lorsqu'il revint en 1855 d'un séjour de quelques mois en France, il nota une réussite médiocre, dix élèves de moins qu'au moment de son départ et pas de demandes pour la prochaine rentrée. Au début de 1856 il écrivit au supérieur général des Jésuites que le collège n'était guère populaire, malgré l'appui qu'il lui apportait personnellement <sup>[36]</sup>. Un de ses derniers actes, avant son départ pour Limoges, fut l'achat d'un immeuble au centre de la ville pour y installer, au grand mécontentement du lycée, un externat des classes préparatoires au Séminaire <sup>[37]</sup>.

L'évêque s'intéressa également à l'établissement de la Providence, création un peu hétéroclite qui comprenait un hospice pour vieillards, un pénitencier pour les enfants et une école d'agriculture, l'ensemble étant confié aux Filles de Marie. Il créa en 1856 une léproserie sur la montagne Saint-Bernard, plusieurs établissements pour les esclaves fugitifs. Sa sensibilité sociale qu'il avait bien montrée à Roubaix lui suggéra de favoriser l'établissement à Saint-Denis d'une

[30] Arch. CSSp 231-III-a, Desprez à Schwidenhammer, 26 avril 1853.

[31] Arch. CSSp 3M1.1, Desprez à Libermann, 21 sept. 1851.

[32] Originaires comme lui du Nord de la France, mais il regretta que Levavasseur ne lui ait pas fait choisir Minot.

[33] *Id.*, Desprez à Levavasseur, 7 déc. 1851.

[34] *Id.*, Desprez à son vicaire général, 5 août 1852 et 29 août 1853.

[35] Arch. CSSp 231-III-b. Corresp 1855-1868, 2 lettres à Schwidenhammer, 15 sept. 1855 et 17 juillet 1856.

[36] Arch. CSSp 231-III b. Correspondance 1855-1868. Lettre de Desprez du 8 janv. 1856

[37] Arch. CSSp. 231-III-b. Corresp. 1855-1868. Lettre du 1<sup>er</sup> sept. 1856, mais le 27 sept. Il précise qu'il a été arrêté dans ce projet sans autres précisions.

Caisse d'épargne pour aider la classe ouvrière, et des écoles professionnelles très diverses. Il fonda aussi dans un genre tout différent la première confrérie de Saint-Vincent-de-Paul et en érigea d'autres moins connues, ceci pour alimenter un christianisme populaire auquel il semble avoir été très sensible et très attaché. Il s'intéressait beaucoup aux congrégations religieuses, notamment aux Filles de Marie qui avaient été fondées avant son arrivée par Levavasseeur.

Il insista auprès de Jean-Marie de La Mennais pour que celui-ci lui envoie des Frères de Ploërmel aux quels il réserverait un accueil affectueux. En fait la demande avait été faite par le gouverneur qui souhaitait transformer en école agricole ce qu'il appelait notre « *infâme* » école des arts et métiers.

Il trouvait sa consolation dans la ferveur de la population qui se pressait dans les églises, participait aux cérémonies extérieures, comme les processions. Il avait été très ému par la première Semaine Sainte passée dans l'île où les cérémonies avaient été particulièrement édifiantes et par le premier Jubilé qu'il avait animé quelques semaines après son arrivée et qui avait fait, écrivit-il, des prodiges <sup>[38]</sup>. Il avait baptisé cent quatre-vingt-seize Noirs à Saint-André. Il confessait tous les jours pendant trois ou quatre heures. Par ailleurs il y avait à la cathédrale trois ou quatre mariages d'anciens esclaves par semaine. Il avait noté que beaucoup de belles négresses ne voulaient plus vivre avec des Blancs, mais se marier avec des Noirs, ce qui était l'occasion pour lui d'émettre un double jugement, sévère pour les Blancs et favorable aux Noirs.

Il s'intéressait aussi à la vie administrative de l'Église et convoqua trois synodes pour l'élaboration des statuts diocésains, et il établit une discipline relativement sévère <sup>[39]</sup>.

Son successeur, Mgr Maupoint, entama son épiscopat avec les mêmes idées et le poursuivit avec la même inspiration pendant une dizaine d'années, notamment par l'organisation de nombreux synodes. On peut considérer qu'ils ont véritablement implanté le catholicisme dans l'île.

---

[38] Arch. CSSp 231-III-a, Lettre d Desprez à Levavasseeur, 7 décembre 1851.

[39] Arch. CSSp 237-A-III (devenu 3M1.8a3).